



Observer, mémoriser et dessiner le Marais poitevin, des outils pour réfléchir à la gestion et anticiper l'évolution des milieux aquatiques, dans le cadre du programme Dignes, financé par l'Agence nationale de la recherche.

Par Alexis Pernet

Carnet des levées

La ligne de la digue peut-elle se raconter par la ligne d'encre ? Tout démarre en 2017, à l'initiative de la géographe Lydie Goeldner-Gianella, professeure à l'université de Paris 1, ancienne élève de Fernand Verger (1929-2018), préoccupée du devenir des zones humides littorales et des espaces poldérisés. Le contexte est celui de la mise en place de la compétence dite Gemapi¹, qui entend redonner un cadre commun à la gestion des digues en France,

après des épisodes de crue et de rupture d'ouvrages qui ont révélé les incohérences d'un entretien désordonné et des formes préoccupantes d'oubli du risque. Outre l'identification et la responsabilisation claire des gestionnaires d'ouvrages, la réforme implique des évolutions sémantiques et techniques, consacrant de nouvelles expressions : on ne parlera plus tant de la digue que du «système d'endiguement», pour penser ensemble une diversité de dispositifs hydrauliques (linéaires de digues, clapets, seuils, voire «fusibles»...) et un espace protégé. L'État et les collectivités entreprennent depuis 2018 un vaste chantier de clarification, de définition des responsabilités, traduit opérationnellement grâce à des moyens levés par une taxe

nouvelle. Mais une fois les principes généraux posés, comment s'applique, localement, la Gemapi ?

Le projet de recherche, financé depuis 2019 par l'Agence nationale de la recherche, s'attache à poser un cadre d'observation commun sur plusieurs situations, en secteurs littoraux ou fluviaux, souvent traités dans des cadres d'étude séparés. Sont identifiés, en France, sept sites où des équipes de chercheurs, issus d'un assemblage pluridisciplinaire large, s'attachent

« Les digues, loin d'être des objets purement fonctionnels, ont redessiné des paysages, permis des usages, modifié des écosystèmes. »

à retracer la mise en œuvre de la Gemapi et à envisager des scénarios de transition des systèmes d'endiguement, de la défense «dure» à des formes plus perméables laissant place à des solutions basées sur la nature. Car les digues, loin d'être des objets purement fonctionnels, ont redessiné des paysages, permis des usages, modifié des écosystèmes. Elles se trouvent donc à la croisée de nombreux enjeux, dans un contexte marqué par l'incertitude climatique.

Les dessins qui suivent sont issus du carnet de terrain de l'un des sites d'étude du programme Dignes, sur les «levées de tête» du Marais poitevin². Ces levées sont celles qui séparent deux territoires bien définis, connus de façon quasi-canonique désormais, les marais dits «mouillés», soumis au flux des inondations, et les marais dits «desséchés», issus d'un processus historique de poldérisation, établi sur des fondations parfois médiévales, mais principalement créés et confortés tout au long de l'époque moderne³. Le parti-pris d'observer méticuleusement ces ouvrages, par le dessin, est lié à un enjeu paysager fondamental sur le site : ces digues sont majoritairement arborées, les arbres (des frênes communs) étant taillés en têtard, fruit d'un projet volontaire des «sociétés» propriétaires, qui n'hésitaient pas à permettre l'installation d'une population de «huttiers» pour en permettre la surveillance et l'entretien. Infrastructure vivante et habitée, héritée de quatre siècles d'histoire, ces spécificités ont de quoi nous interroger à l'heure où les manuels de gestion des digues privilégient des espaces monofonctionnels, le plus souvent dénués de toute végétation à l'exception d'un couvert de graminées, peu ouverts au partage des usages. En partie classées au titre de la Loi de 1930 sur les sites et monuments naturels, intégrées au Grand site du Marais poitevin, ces levées seront au centre d'un défi d'ingénierie passionnant, apte à faire entrer leurs caractéristiques historiques et écologiques dans le cadre d'un projet de protection des populations et des biens, essentiellement liés à l'agriculture intensive dans cette partie du Marais poitevin.

LES GERMES D'UNE MÉDIATION

Que raconte alors ce carnet de terrain de paysagiste-chercheur ? Le système des levées forme un monde à part. S'embarquer à la découverte de ces linéaires de terre et d'arbre, c'est entreprendre de longs arpentages entre deux milieux contrastés, tout en restant isolé par les fossés latéraux (achenal et contrebote). L'issue de ces arpentages est parfois très incertaine lorsque l'on aborde les secteurs habités. Le passage est-il possible ? Est-ce public, est-ce privé ? Le piéton mesure

« Les dessins qui suivent sont issus du carnet de terrain de l'un des sites d'étude du programme Dignes, sur les "levées de tête" du Marais poitevin. »

le haut degré d'imbrication qu'instaure l'espace du commun. Il est le produit d'un monde social spécifique : celui des syndicats de marais, encore gestionnaires des ouvrages, héritiers des anciennes structures des sociétés de dessèchement, pratiquant un système décisionnel censitaire, peu accessible aux populations locales, voire indéchiffrable pour les nouveaux habitants des levées. C'est peut-être un monde en voie d'épuisement, mais qui a prouvé par le passé une certaine résilience. Au-delà de la forme documentaire, de l'archive dessinée d'un paysage amené à se transformer (les frênes, notamment, sont sous la menace de la chalarose, une pathologie fongique), ces dessins portent aussi les germes d'une médiation, entreprise sous la forme d'exposition et d'ateliers de terrain qui vont se dérouler au fil de l'année 2022, pour aboutir à l'objectif du projet de recherche : scénariser des transitions des systèmes d'endiguement. De l'arpentage à la projection, le dessin porte en lui bien des dimensions, des usages possibles. ■



Alexis Pernet est paysagiste dplg, géographe, maître de conférences à l'ENSP Versailles, Larep (Laboratoire de recherche en projet de paysage). Derniers ouvrages parus : *Au fil du trait, carnets d'un arpenteur*, éd. Parenthèses, collection «La nécessité du paysage», et *Un précis d'incision. Le jardin de Gilles Clément à la Vallée (Creuse)*, Atlantique & L'Escampette, coll. «Curiosités».

1. Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1^{er} janvier 2018.

2. L'équipe de recherche, sur ce site, est composée d'Alexis Pernet, paysagiste (ENSP/Larep), Pauline Frileux, ethno-écologue (ENSP/Larep) et de Raphaël Morera, historien de l'environnement (EHES/CRH). Le projet ANR Dignes est porté par le Laboratoire de géographie physique (Meudon, UMR 8591).

3. Yanis Suire, *Le Marais poitevin, une écohistoire du xvi^e à l'aube du xx^e siècle*, Centre vendéen de recherches historiques, 2006.



Février 2017, lors des
arpentages préparatoires
au projet de recherche.
Une levée en cours
d'exploitation sur un mode
quasi-forestier. Les vieilles
«cosses» de frênes réémergent,
et des arbres de haut-jet ont pris
place au pied de la digue.

13 11 17. levée de Boère. jonction du bief du petit sergent. sur le Cannebot.



Caillaude (Charente-Maritime)
est un village linéaire, bâti sur
le flanc protégé de la levée.
Une habitante raconte que lors
de la crue de 1982, des barques
flottaient non loin du sommet de
la digue. Agriculteurs et pompiers
ont passé la nuit de Noël
à colmater des brèches.

12 N 17. Leveé de Caillaude (marais de Boère, 17).





0 Km



0,1 Km



1,5 Km



1,6 Km



0,4 Km



0,6 Km



1,7 Km



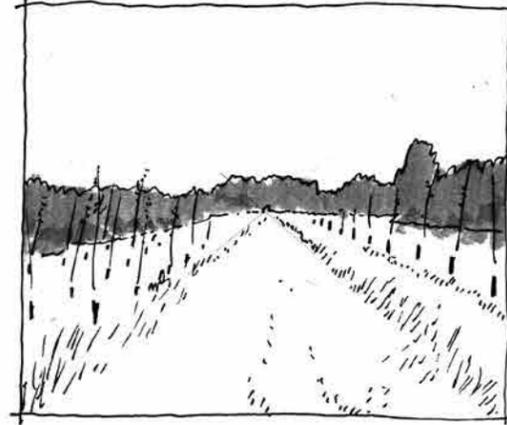
1,8 Km



0,9 Km



1,2 Km



1,9 Km

Relevé d'un parcours sur la levée de Boère (Charente-Maritime).
Selon le mode de gestion de la végétation, plusieurs profils paysagers et écologiques se succèdent. Pour le marcheur, la levée reste un milieu linéaire, totalement séparé des marais par des canaux latéraux : elle peut se parcourir sur plusieurs dizaines de kilomètres.

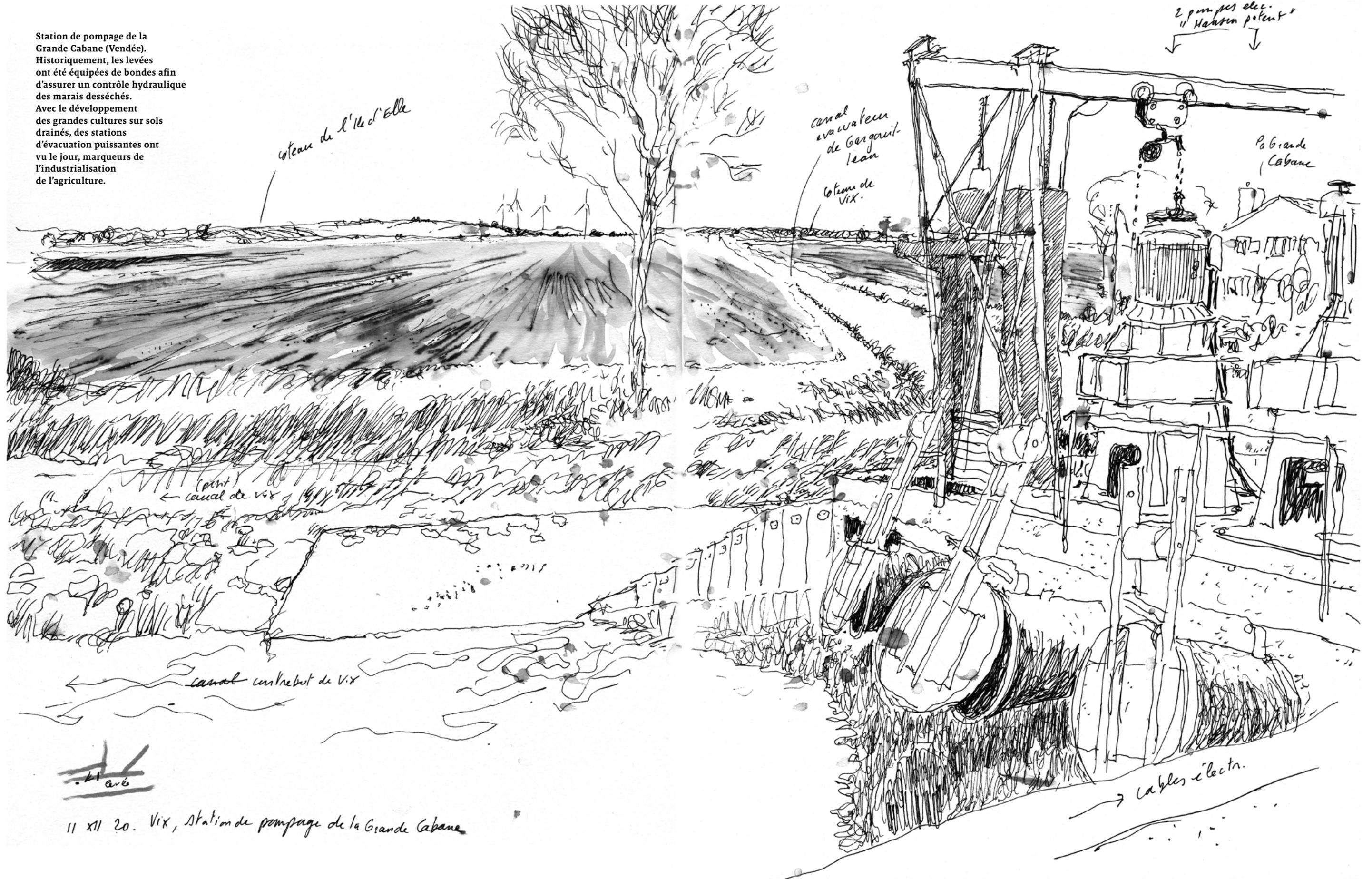
7 X 19 - Sur la levée de Boère (17)

11 x 19 La transparence des levés pâturés.
Tête de Boire (17)
Vue de la couronne vers le pied de
la levée, côté contre-bas.



Certains secteurs
des levées sont entretenus
avec méticulosité, sur
un mode sylvo pastoral :
les arbres sont régulièrement
étêtés tandis que des moutons
pâturent le sous-étage sans
engendrer d'affaissement
de la digue.

Station de pompage de la Grande Cabane (Vendée). Historiquement, les levées ont été équipées de bondes afin d'assurer un contrôle hydraulique des marais desséchés. Avec le développement des grandes cultures sur sols drainés, des stations d'évacuation puissantes ont vu le jour, marqueurs de l'industrialisation de l'agriculture.



11 XII 20. Vix, Station de pompage de la Grande Cabane